

AIDE À DOMICILE
SOINS INFIRMIERS
ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER
ACCUEIL DE JOUR
PLATEFORME
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE
RÉPIT DES AIDANTS
SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET
DE SOINS À DOMICILE
T. 05 61 84 30 69



**Pour le bien-être
et l'autonomie
à domicile**



afc
association familiale
intercantonale



p 02

Le mot du Président

p 03

Un réseau d'aide au service de l'autonomie

p 04

Aide et services à domicile

p 06

Soin, aide et prévention à domicile

p 08

Services dédiés aux Maladies Neurodégénératives

p 10

Accompagnement des proches-aidants

p 11

Nos engagements qualité

p 12

Notre territoire d'intervention

Le mot du Président

L'allongement de la vie et demain l'arrivée au grand âge pour la plupart d'entre nous, nous obligent à concevoir de nouveaux services pour répondre aux besoins de la population.

La perte d'autonomie soulève la question de la place que peuvent trouver dans notre société les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore les personnes malades.

Aussi, nous souhaitons tout mettre en œuvre pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de vivre à leur domicile quels que soient leur âge, leur maladie ou leur dépendance.

Nous proposons ainsi une prise en charge globale, en préservant leur autonomie et en tenant compte de leur sécurité, leur qualité de vie et leur liberté d'action.

Par ailleurs, nous sommes conscients que le maintien à domicile dépend également des proches et des aidants familiaux auxquels nous nous adressons régulièrement en leur apportant conseils et services.

Ces évolutions sociétales, qui nous concernent tous, impliquent, nous en sommes convaincus, la nécessité de renforcer la solidarité, d'envisager pour aujourd'hui et pour demain une société basée sur le vivre ensemble et qui n'oubliera personne.

Le Président
J. BOUCHE

Notre histoire

1977

Création du Service Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)

1981

Création du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

2009

Création de l'Équipe Spécialisée Alzheimer

2011

Création du Service à la Personne (SAP)

Un réseau d'aide au service de l'autonomie

Répondre aux besoins des personnes fragilisées en respectant toujours leur libre choix.

L'AFC est une association à but non lucratif (Loi 1901) dont la finalité est de favoriser le soutien à domicile, grâce à :

- L'aide et l'accompagnement à domicile.
- Les soins infirmiers à domicile.
- L'accompagnement du couple aidant/aidé concerné par la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

Notre mission est de répondre aux besoins d'aide des populations fragilisées par la maladie, le handicap ou l'avancée en âge, en respectant leur libre choix et leur mode de vie. Près de 900 personnes bénéficient des services de l'AFC.

Des valeurs fortes

Préserver un maximum d'autonomie et une existence digne, dans le respect de l'intimité.

L'équité, la solidarité, le respect de la personne et une conception humaniste des rapports sociaux sont les valeurs qui fondent notre association et orientent les actions de nos services. Nous nous engageons à apporter une information claire à la personne et à son entourage, à réaliser une évaluation régulière de ses besoins et un contrôle qualité de nos prestations, à assurer la formation continue de notre personnel.

Des professionnels à l'écoute

Coordonner une équipe compétente et garantir un suivi optimal.

L'AFC propose une équipe de professionnels de la santé totalement à votre écoute : auxiliaires de vie diplômés, aides à domicile, aides-soignants, aides médico-psychologiques, assistants de soins en gérontologie, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, infirmiers, responsables et cadres de secteur, médecin...

2012

Ouverture de l'Accueil de Jour pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives (MND)

2015

Création de la plateforme d'Accompagnement et de répit des aidants

2017

Création du Service Polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)



Aide et services à domicile

L'AFC propose un éventail de services pour faciliter le quotidien et permettre le maintien

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Autorisation du Conseil départemental du 27/03/2008

Missions

Le SAAD a pour objectif d'apporter une aide adaptée, ponctuelle ou de manière continue, dans la réalisation des activités des personnes accompagnées :

- Au quotidien : entretien du logement, linge, courses, préparation des repas...
- Pour les actes essentiels : aide aux repas, à la mobilité, à l'habillage...
- Dans la vie sociale et relationnelle.

Fonctionnement

Nous définissons le contenu de la prestation avec la personne, selon ses besoins et son autonomie du moment. Nos prestations sont assurées par un personnel formé et compétent : agents et employés à domicile, auxiliaires de vie sociale...

Nos employés bénéficient d'une formation leur permettant de faire évoluer leurs compétences tout au long de leur carrière. L'ensemble de l'équipe est formé au concept de bientraitance et au repérage de la maltraitance.

Avec la personne, le responsable de secteur définira le contenu de la prestation, tout en cherchant à préserver ses capacités.

Admission

1. La personne ou son organisme financeur (cf. À savoir) formule une demande auprès du numéro unique de l'AFC : **05 61 84 30 69**.
2. Un premier contact avec le référent AFC est établi pour déterminer le contenu et les modalités de la prestation.
3. Après accord de la proposition d'interventions, nos aides à domicile commencent leurs prestations.
4. Un suivi permanent est assuré pour répondre à l'évolution des besoins.



50 %
déductible
d'impôt

À savoir

Les tarifs des prestations SAAD sont variables selon les revenus et mode de financement : Conseil départemental (APA), Caisses de retraite, Mutuelles, CESU...

Tarifs & devis gratuit sur demande.

à domicile.

Service d'Aide À la Personne (SAP)

Agrément qualité SAP 3125 20117 du 19/09/16

Missions

L'AFC seconde les personnes actives pour l'entretien de leurs espaces de vie, le repassage, etc.

Fonctionnement

Nous proposons une aide sur mesure. Le référent AFC définit avec la personne les tâches à exécuter ainsi que les modalités d'intervention (jour, horaires, mise à disposition des clefs à la demande...).

Admission

Pour bénéficier des prestations de ce service, la demande est faite auprès de notre numéro unique: **05 61 84 30 69**. Un responsable prendra rapidement en compte la demande.

À savoir

*Les prestations d'aide à domicile permettent de bénéficier de 50 % de déduction fiscale.
Tarifs et devis gratuit sur demande.*

50 %
déductible
d'impôt



«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.»

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 1789.



Soin, aide et prévention à domicile

L'AFC propose des soins à domicile, en concertation avec le médecin traitant, ainsi qu'un

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Autorisation de l'Agence Régionale de Santé de 1981

Missions

Le SSIAD est un service médico-social autorisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il vient souvent compléter un service d'aide à domicile et permet ainsi de garantir une prise en charge globale, concertée et pertinente. Ce n'est pas un service d'urgence : toute admission nécessite une évaluation et une préparation des interventions.

Ce service propose des soins d'hygiène et de confort à des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, des personnes handicapées, ou des personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques.

Ces soins sont dispensés dans le but :

- d'éviter une hospitalisation,
- de faciliter un retour d'hospitalisation,
- d'assurer la coordination des intervenants,
- de prévenir ou retarder les complications liées à la perte d'autonomie,
- de prévenir ou retarder le départ en maison de retraite.

Fonctionnement

Les aides-soignants et aides-médecino-psychologiques réalisent les soins encadrés par une infirmière coordinatrice (IDEC). Celle-ci assure un suivi régulier en relation avec le médecin traitant et les infirmiers libéraux.

La personne conserve le choix de son médecin, son infirmier, son kinésithérapeute, ou de tout autre intervenant paramédical.

L'ergothérapeute peut proposer des solutions pour l'aménagement du domicile, ainsi que des conseils pour les déplacements. Le psychologue peut accompagner les personnes en cas de besoin.

Admission

L'accompagnement est fait par l'infirmière pour :

1. l'analyse de la demande (par téléphone),
2. une évaluation au domicile,
3. la présentation du premier intervenant.

À savoir

La prestation est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Prescription médicale et attestation papier des droits ouverts à l'assurance maladie à fournir.

service incluant l'aide aux soins à domicile.

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2022 du
01/07/2019

Missions

Le SPASAD est un service expérimental autorisé par l'Agence Régionale Santé et le Conseil départemental. Ce service regroupe les missions du SAAD (aide dans les activités du quotidien telles qu'entretien du logement, préparation et aide au repas, activités sociales et relationnelles...) et du SSIAD (soins d'hygiène et de confort).

L'objectif du SPASAD est d'améliorer la prise en charge de la personne accompagnée grâce :

- à un nombre limité d'intervenants
- à domicile, à l'amélioration de la coordination interne et externe.

Fonctionnement

Le contenu de la prestation d'aide et de soins, ainsi que le projet d'accompagnement, est défini et réévalué régulièrement par un infirmier coordinateur et un responsable de secteur.

Les aides-soignants et aides à domicile formés et compétents assurent les interventions dans les mêmes conditions que le SAAD (voir page 4) et le SSIAD (voir page 6).

Admissions

La visite d'évaluation est faite par un binôme infirmier coordinateur et responsable de secteur. Les intervenants sont accompagnés par les responsables lors de la première intervention.

À savoir

Les soins d'hygiène sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Les tarifs des prestations d'aide à domicile sont variables selon les revenus et le mode de financement. Tarifs et devis gratuit sur demande.

50 %
déductible
d'impôt

Dispositifs de Prévention de la perte d'autonomie

Dans le cadre sa mission de maintien de l'autonomie des personnes de plus de 60 ans, l'AFC propose aux personnes accompagnées de bénéficier gratuitement d'actions individuelles ou collectives de prévention concernant le risque de chute, la souffrance psychique ...

**Toute personne intéressée peut contacter l'AFC
au 05 61 84 30 69 pour plus de renseignements.**

Services dédiés aux Maladies Neurodégénératives

L'AFC propose aux personnes atteintes de MND un accompagnement individuel à domicile



Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Autorisation de l'Agence Régionale de Santé du 28/10/2009

Missions

Depuis 2009, l'AFC assure à domicile des soins d'accompagnement et de réhabilitation pour les patients atteints de maladies neurodégénératives, mais aussi en direction de leurs proches/ aidants.

Afin de favoriser leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles et de préserver leur autonomie, il peut être proposé des activités d'entraînement, de stimulation, d'aménagement du domicile et la mise en place de moyens de compensation. Ces activités consistent en des exercices divers : intellectuels, manuels, physiques... définis dans un projet individualisé.

Pour les aidants, des conseils seront donnés afin de faciliter le quotidien et un accès par la plateforme dédiée sera systématiquement proposé.

Fonctionnement

L'équipe se compose d'une infirmière coordinatrice, de 2 psychomotriciennes, d'une ergothérapeute et d'assistants de soins en gérontologie (ASG).

L'intervention de l'ESA se construit autour d'un projet individualisé, élaboré avec le patient et sa famille, suite à un bilan global effectué par la psychomotricienne ou l'ergothérapeute.

Les séances sont ensuite réalisées par les ASG.

Le nombre de séances est compris entre 12 et 15.

Admissions

L'accès à cette prestation se fait sur prescription médicale. L'admission se fait en 3 temps :

1. Le diagnostic doit être établi par le spécialiste (neurologue, gériatre,...).
2. L'équipe se rend au domicile pour une évaluation de la situation.
3. Un projet individualisé de prise en charge est proposé, à la personne ainsi qu'à ses proches et son médecin traitant.
4. Les séances débutent.

À savoir

Le service ESA est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sur prescription médicale.





ainsi que collectif au sein de l'accueil de jour.



Accueil de jour

Autorisation de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil départemental du 25/02/2010

Missions

L'accueil de jour a pour mission de :

- maintenir l'autonomie (en tenant compte des difficultés de santé),
- contribuer au mieux-être,
- rompre l'isolement et restaurer le lien social pour la personne et son proche aidant,
- favoriser le maintien à domicile en préservant les capacités,
- informer et accompagner les familles dans leur rôle d'aidant, les orienter vers la plateforme dédiée,
- offrir une solution de répit aux aidants.

Fonctionnement

L'Accueil de jour permet de recevoir, pour une ou plusieurs journées par semaine, des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. C'est un lieu thérapeutique, convivial, accueillant jusqu'à 15 personnes par jour. La structure comprend 2 salles d'activités, une salle de repos, une salle à manger donnant sur l'extérieur avec un jardin clos et sécurisé. La proximité de l'école maternelle l'insère dans la vie locale. L'accompagnement est effectué par une équipe

de professionnels médico-sociaux en relation avec les divers intervenants à domicile : médecin coordonnateur, infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, assistants de soins en gérontologie (ASG), auxiliaires de vie sociale, psychomotricienne, psychologue.

Admission

L'accompagnement est fait par l'infirmier au cours des 3 étapes de l'admission :

- 1. L'entretien préalable :** c'est un temps d'information pour la personne et son aidant sur le fonctionnement de l'Accueil de jour.
- 2. La consultation de pré-admission** elle permet d'aborder la pathologie, le retentissement sur la vie quotidienne, et de finaliser le recueil de données.
- 3. L'admission :** après accord de la personne concernée, l'adhésion définitive est prononcée.

À savoir

Prise en charge des soins par l'Assurance Maladie. Prise en charge de la dépendance par le Conseil départemental (dans le cadre de l'APA selon les revenus).

L'hébergement est à la charge du résident. Tarifs et devis gratuit sur demande.

50 %
déductible
d'impôt



Accompagnement des proches aidants



Plateforme d'Accompagnement et de répit des aidants

Autorisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Missions

La vocation de ce service est d'accompagner et soulager les aidants de personnes atteintes de maladies neurodégénératives, de maintenir dans la mesure du possible la vie sociale et relationnelle de la personne fragilisée et de ceux qui l'accompagnent au quotidien.

Notre rôle est :

- d'informer, écouter, conseiller, rechercher des relais pour conforter les aidants dans leur rôle, dans une logique de proximité,
- de proposer diverses prestations de répit ou de soutien au proche/aidant ou au couple aidant/aidé,
- d'informer les aidants pour faire face à la maladie,
- de favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant (pour éviter le repli sur soi).

Fonctionnement

Les principales prestations offertes par la plateforme :

- soutien, formation des aidants, groupes d'échange entre aidants,
- ateliers pour le couple aidant/aidé ou séparément (sorties culturelles, musicothérapie, sophrologie, gym douce ...),
- solutions de répit : Accueil de jour, garde itinérante, hébergement temporaire, halte répit...

L'AFC bénéficie de l'implication de plusieurs partenaires de proximité : associations, communes et intercommunalités, médecins traitants, professionnels du domicile (SAAD, SSIAD, libéraux...), Maisons Des Solidarités (MDS), Conseil départemental.

Admission

Pour accéder à ces prestations, les proches aidants peuvent composer le **05 61 84 30 69** (coût d'un appel local à partir d'un fixe), et de demander à être mis en relation avec le référent de la plateforme.

À savoir

*Ce service est financé à 100% par l'ARS.
Selon l'atelier proposé, une participation financière peut être demandée.*



SERVICES AUX PERSONNES A DOMICILE (NF311)

Cette marque prouve la conformité à la norme NF X 50-056 et garantit que le respect de la déontologie, l'accueil, l'analyse de la demande, l'élaboration de l'offre de service, le devis, le contrat, les dispositions pour l'intervention, les compétences des personnes, le suivi, le traitement des réclamations et l'analyse de la satisfaction du client sont contrôlés régulièrement par AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Renouvellement
n°1100187.3 du 20 juin 2017

Nos engagements qualité

L'AFC s'engage...

à apporter une écoute attentive et une information claire à la personne et à son entourage

Lors du traitement de sa demande, l'utilisateur reçoit une information adaptée à ses capacités de compréhension. Un accueil chaleureux et respectant la confidentialité des échanges lui est réservé.

à prendre en compte la singularité de chacun

L'AFC reconnaît que chaque situation est unique et évolue avec le temps. Aussi, nous nous engageons à réaliser une évaluation régulière des besoins de la personne.

à veiller et à protéger les personnes vulnérables

C'est cette fonction de « veille bienveillante » qui sous-tend l'action des équipes de l'AFC, sensibilisées aux risques de maltraitance.

à prendre en compte l'avis de l'utilisateur

La parole des personnes et des familles fait l'objet d'une prise en compte approfondie, toujours considérée. Courrier, questionnaire de satisfaction, enregistrement des plaintes, sont autant de moyens d'apporter des améliorations aux prestations pour la plus grande satisfaction de l'utilisateur et des professionnels de l'AFC.

à coordonner et à favoriser la continuité de l'accompagnement ajusté aux besoins

L'AFC s'engage à assurer la coordination des différents acteurs du domicile, afin d'éviter autant que possible les ruptures dans la prise en charge, en activant un réseau de partenaires de proximité.

à assurer la formation continue de son personnel

Nos professionnels sont régulièrement formés car nous pensons qu'un personnel dont on écoute les difficultés et qui effectue un travail qui a du sens, sera à même de satisfaire le bénéficiaire.

à établir une relation équilibrée usager-intervenant-AFC

Cette relation triangulaire, l'AFC la considère comme une rencontre humaine, dans laquelle se retrouve l'interdépendance qui crée le lien social.

Cependant, elle n'en reste pas moins professionnelle et impose donc de conserver une juste distance.

La démarche de labellisation NF X 50-056 permet une reconnaissance externe de l'atteinte d'un niveau de qualité et l'engagement dans la dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations.

AFC - Association Familiale Intercantonale
 ZAC de l'Ormière, Lot 28
 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE
 accueil@afc31.fr

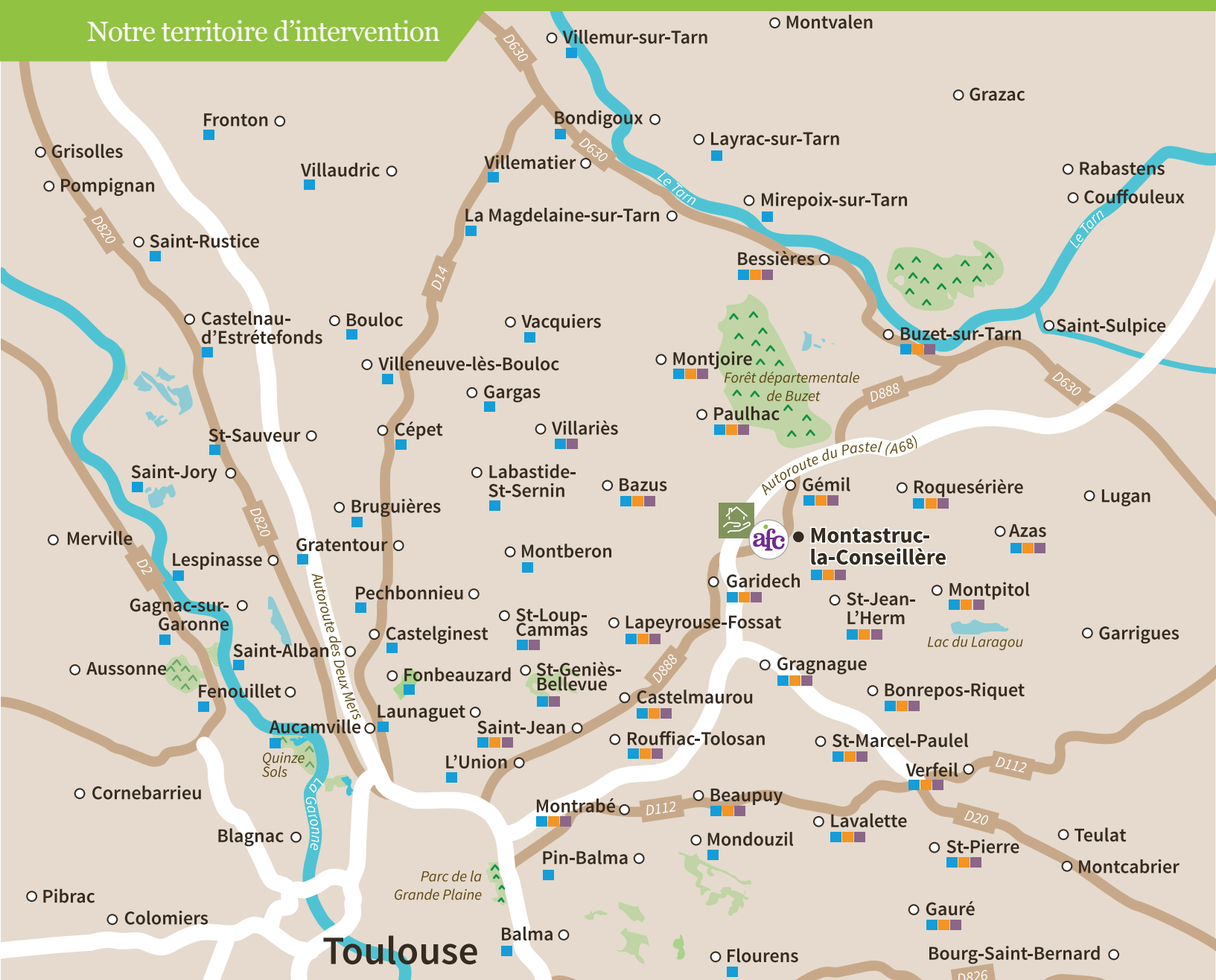
www.afc31.fr
T. 05 61 84 30 69

Nos bureaux sont ouverts du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h30



**association familiale
intercantonale**

Notre territoire d'intervention



Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
et Plateforme des aidants (PFR)

Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
Service d'Aide à la Personne (SAP)
Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

Accueil de jour. *Nous contacter*

Autoroutes

Routes Départementales

Fleuves

Agglomérations

Siège AFC



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.